

COMMUNE D'ANIANE

RECRUTEMENT
AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE - TEMPS COMPLET**Service de rattachement :**

Service de police municipale, sous l'autorité du secrétaire de mairie et du Maire.

Fonctions : Agent de surveillance de la voie publique.

Statut : Agent contractuel en CDD de 3 mois pour accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984), renouvelable expressément.

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial (catégorie C).

Rémunération calculée par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint administratif territorial + les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Activités principales :

Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement, ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance.

Constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques).

Participer à la prévention et assurer la sécurité lors de la sortie des écoles.

Assister le policier municipal lors des manifestations organisées sur la Commune d'Aniane.

Informers et renseigner les usagers de la voie publique.

Profil :

- Connaissance de l'environnement territorial
- Connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire
- Sens du service public
- Aptitude au dialogue et à l'écoute
- Capacité à fonctionner en équipe
- Maîtrise de l'outil informatique
- Savoir rédiger des rapports
- Rigueur, discrétion, disponibilité, ponctualité
- Sens de l'organisation
- Adaptabilité
- Posséder le permis B

Conditions d'exercice :

- Travail en extérieur.
- Port d'une tenue spécifique déterminée par le Maire.
- Agrément et assermentation obligatoires liés aux prérogatives exercées.
- Rythme de travail variable en fonction des événements et périodes.
- Travail en soirée ou le week-end sur manifestations ou événements.

Lettre de motivation et CV à envoyer à :

rh@ville-aniane.fr

ou

Monsieur le Maire, service RH, Hôtel de Ville 34150 Aniane.